

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 22 mai 2019 à **17 h 15**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Ricky Soly, conseiller district # 2, et Richard Pitre, conseiller district # 4, sont absents.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

~~~~~

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2019-05-176

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CONSTATER ET DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) aux membres absents.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Politique de traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique et de l'attribution d'un contrat*
3. *Renouvellement de contrat – Jean-François Boileau directeur des infrastructures et de l'aménagement*
4. *Autorisation de signature d'une entente relative à l'opération de la concession du restaurant du terrain de balle*
5. *Prêt de la salle du conseil – Comité environnement « Collectif Esprit Vert »*
6. *Amendement de la résolution 2019-04-120 – Autorisation de déposer au FDT local projet d'amélioration du terrain de balle*
7. *Amendement de la résolution 2019-05-158 – Mandat pour travaux d'amélioration au terrain de balle*
8. *Avis de motion et dépôt du Règlement 627-2019 – Règlement de délégation de pouvoirs en matière de traitement des plaintes concernant l'attribution de contrats*
9. *Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2019*
10. *Inscription de madame Sandra Cardin au Relais pour la vie*
11. *Ajout au contrat l'installation d'une clôture et d'une génératrice - station de pompage du pluvial de la 5<sup>e</sup> Avenue*
12. *Période de questions des contribuables*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2019-05-177

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2019

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

2. **Politique de traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique et de l'attribution d'un contrat**

**Considérant** que la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (ci-après « la Loi ») est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**Considérant** qu'aux termes de cette Loi est instituée l'autorité des marchés publics (ci-après « AMP »), dont le mandat vise entre autres l'examen des plaintes formulées dans le cadre d'un processus d'appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat d'une municipalité ;

**Considérant** que les plaintes formulées doivent, avant l'examen de l'AMP, être traitées par la municipalité ;

**Considérant** que l'article 938.1.2.1 du Code municipal (ci-après « le Code ») exige qu'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées soit adoptée par la municipalité avant le 25 mai 2019.

2019-05-178

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER la *Politique de traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique et de l'attribution d'un contrat* comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Renouvellement de contrat – Jean-François Boileau directeur des infrastructures et de l'aménagement**

**Considérant** l'embauche, par la résolution 2017-05-121, du directeur des infrastructures et de l'aménagement, monsieur Jean-François Boileau ;

**Considérant** que le contrat est maintenant à terme ;

**Considérant** qu'il y a lieu de renouveler le contrat avec monsieur Boileau ;

**Considérant** que les parties s'entendent sur les termes et conditions du contrat.

2019-05-179

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE RENOUVELER le contrat de monsieur Boileau selon les termes et conditions prévus à l'entente préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE.

~~~~~

4. **Autorisation de signature d'une entente relative à l'opération de la concession du restaurant du terrain de balle**

2019-05-180

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2019

**D'ENTÉRINER** que la directrice générale et secrétaire-trésorière signe pour et au nom la municipalité l'entente intervenue avec monsieur Carl Beudet-Ménard pour l'opération de la concession du restaurant du terrain de balle pour la période du 15 mai au 1<sup>er</sup> octobre 2019 aux conditions prévues à ladite entente.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

5. **Prêt de la salle du conseil – Comité environnement « Collectif Esprit Vert »**

**Considérant** la demande de prêt de la salle du conseil du comité environnement « Collectif Esprit Vert » pour leur journée « grand troc » du 1<sup>er</sup> juin 2019.

2019-05-181

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le comité environnement « Collectif Esprit Vert » à utiliser la salle du conseil du 31 mai au 3 juin prochain en avant-midi, et ce, sans frais.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

6. **Amendement de la résolution 2019-04-120 – Autorisation de déposer au FDT local projet d'amélioration du terrain de balle**

**Considérant** la résolution 2019-04-120 qui autorisait le dépôt du projet d'amélioration du terrain de balle au *Fonds de développement des territoires* ;

**Considérant** les soumissions révisées à la hausse des deux fournisseurs suite à une visite terrain ;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le montant de la demande.

2019-05-182

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** le dépôt de l'ajustement de la demande au FDT de la *MRC de Montcalm* du projet d'amélioration du terrain de balle, dont le coût du projet s'élève à 16 256 \$ net.

**DE CONFIRMER** la mise de fonds minimale de 3 260 \$ de la municipalité de Saint-Esprit pour le projet d'amélioration du terrain de balle.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

7. **Amendement de la résolution 2019-05-158 – Mandat pour travaux d'amélioration au terrain de balle**

**Considérant** la résolution 2019-05-158 qui mandatait les fournisseurs pour la réalisation des travaux au terrain de balle;

**Considérant** la soumission révisée à la hausse d'*Excavation M. Marsolais inc.* suite à une visite terrain.

2019-05-183

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** *Excavation M. Marsolais inc.* pour voir à l'installation des poteaux, et ce pour la somme de 7 450 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2019

8. ***Avis de motion et dépôt du Règlement 627-2019 – Règlement de délégation de pouvoirs en matière de traitement des plaintes concernant l'attribution de contrats***

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Sandra Cardin, conseillère, à l'effet que le *Règlement 627-2019 – Règlement de délégation de pouvoirs en matière de traitements des plaintes concernant l'attribution de contrats* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- De déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier, ou, en son absence, toute autre personne nommée par résolution du conseil, l'application de la politique relative à la réception et à l'examen des plaintes concernant l'attribution de contrats.

Une copie du projet de Règlement 627-2019 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

~~~~~

9. ***Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2019***

**Considérant** que la *Semaine québécoise des personnes handicapées* a pour but de sensibiliser la population à la cause et de démontrer l'importance des petits gestes que nous pouvons poser pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées.

2019-05-184

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE PROCLAMER** la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2019 la *Semaine québécoise des personnes handicapées*.

**DE DIFFUSER** la *Semaine québécoise des personnes handicapées* dans nos outils de communication pour ainsi en faire la promotion.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

10. ***Inscription de madame Sandra Cardin au Relais pour la vie***

**Considérant** que le *Relais pour la vie* amasse des fonds pour la *Société canadienne du cancer*.

2019-05-185

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'INSCRIRE** madame Sandra Cardin dans l'équipe de la *MRC de Montcalm* au *Relais pour la vie* qui aura lieu de 1<sup>er</sup> juin à Saint-Lin-Laurentides.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

11. ***Ajout au contrat l'installation d'une clôture et d'une génératrice - station de pompage du pluvial de la 5<sup>e</sup> Avenue***

**Considérant** la résolution 2018-05-132 adjugeant le contrat à *Pompes Villemare inc.* pour voir au remplacement de la station de pompage du pluvial de la 5<sup>e</sup> Avenue;

**Considérant** qu'il y a lieu de clôturer le site pour préserver nos installations;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2019

**Considérant** qu'il est essentiel d'ajouter une génératrice au site pour alimenter la station de pompage lors de pannes de courant;

**Considérant** la soumission de *Pompes Villemaire inc.* pour l'installation de la clôture, l'achat de la génératrice et pour les travaux d'électricité, au montant approximatif de 21 489.04 \$ plus taxes;

**Considérant** la programmation déposée à la TECQ 2014-2018.

2019-05-186

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** *Pompes Villemaire inc.* pour l'installation de la clôture, l'achat de la génératrice et pour les travaux d'électricité, pour un montant approximatif de **21 489.04 \$ plus taxes.**

Le tout est financé par la TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**12. Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **18 h 20**, l'ordre du jour est épuisé.

2019-05-187

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée*